Nous renouvelons les membres des Comités Français de la Pharmacopée. Vous êtes pharmacien, ingénieur, physico-chimiste, chimiste, biologiste, galéniste, vétérinaire, pharmacognoste et hygiéniste ou vous êtes membre d'une association de patients, passionnés de qualité et aimant les sciences, venez apporter votre expertise au sein des Comités Français de la Pharmacopée.

Vous contribuerez ainsi à édicter les normes garantissant la qualité des médicaments mis sur le marché en France et en Europe.

Le rôle de la pharmacopée est de participer à la protection de la santé publique par l'élaboration de normes communes relatives à la qualité du médicament et de ses composants.

La pharmacopée, qu'elle soit européenne ou française, constitue ainsi la référence unique en matière de contrôle qualité des médicaments, que ce soit pendant les processus de développement, de production et de commercialisation des médicaments en France, en Europe et au-delà dans l'ensemble des pays ayant signé la convention relative à son élaboration.

Ces normes constituent ainsi, pour le patient, une garantie essentielle en matière de sécurité des médicaments.

La pharmacopée concerne la composition qualitative et quantitative et les essais à effectuer sur les médicaments, sur les matières premières utilisées dans leur production et sur les intermédiaires de synthèse. Tous les producteurs de médicaments et/ou de substances à usage pharmaceutique doivent donc appliquer ces normes de qualité pour pouvoir commercialiser leurs produits dans les pays signataires.

En tant que membre des Comités Français de la Pharmacopée, vous contribuerez à l'élaboration et/ou la révision des méthodes et des textes figurant dans le programme de travail de la Pharmacopée Française et de la Pharmacopée Européenne. Vous vous appuierez sur

les résultats des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de ces travaux, et pourrez, si nécessaire, échanger avec les parties prenantes dans le cadre d'auditions.

Les représentants des industries de santé ne peuvent pas être membres de ces comités et ne sont donc pas concernés par cet appel à candidatures.

Les membres de ces comités sont nommés par le directeur général de l'ANSMÂÂ pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Nous recherchons des experts externes dans tous les domaines qui entrent dans le champ de compétences des trois Comités Français de la Pharmacopée listés ci-dessous.

Liste des Comités Français de la Pharmacopée **Champs de savoir des Comités**

Plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie

Toute question relative à la qualité :

- botanique et pharmacognosie
- méthodes de préparations homéopathiques
- liste des Plantes médicinales de la Ph. Fr
- plantes ultramarines, chinoises, ayurvédiques
- toutes les préparations à base de plantes médicinales

Substances chimiques

Toute question relative à la qualité :

- substances chimiques (principes actifs et produits finis)
- préparations pharmaceutiques (hospitalières et officinales) et radiopharmaceutiques
- formes pharmaceutiques et pharmacotechnie

Produits biologiques et thérapies innovantes

Toute question relative à la qualité des produits biologiques :

- substance active ou produits finis (ex protéines recombinantes, anticorps monoclonaux, vaccins p
- techniques de contrôle (contrôle physicochimique, contrôle microbiologique, endotoxine …)

Nous rappelons que comme tout comité siégeant à l'ANSM et afin de satisfaire à l'impératif d'indépendance de l'expertise, les candidats devront remplir une déclaration publique d'intérêts (DPI) mentionnant leurs liens directs et indirects avec les entreprises et établissements dont les produits entrent dans le champ de compétences de l'ANSM ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseils intervenant dans ces secteurs.

Pour en savoir plus, **consultez l'appel à candidature.**